Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260518-2026D52-DE

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le dix-huit mai,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Jérôme BLINO, Maire
Date de convocation du conseil municipal : mardi 12 mai 2026

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 25 - Votants : 27

PRESENTS : Mme Annick ADVENARD - Mme Catherine ALBARET - Mme Stéphanie BAHOLET - M. Jérôme BLINO – M. Stéphane BOULLARD - M. Maxime BOULLARD – Mme Karine BRÛLÉ - Mme Tiphaine CHATAL - M. Julien CHESNIN - Mme Emilie CHESNIN - Mme Adélaïde DAVID - M. Jérome DOUET - M. Dominique FILLOUX - Mme Karen GARABEDIAN-LE MEUR - M. Pierre-Marc GIROT - Mme Nathalie GRUEL - Mme Béatrice KEERLE - M. Xavier LOGODIN - M. Xavier MORICET - M. Christophe PALOU - M. André PÉDRON - Mme Jocelyne PHILIPPE - M. Olivier THERAUD - Mme Aurore TROFFIGUÉ - Mme Céline VIROT

ABSENTS EXCUSÉS : M. Laurent LORJOUX - M. Eric ROZÉ

POUVOIRS : M. Laurent LORJOUX (Pouvoir à Mme Karine BRÛLÉ) - M. Eric ROZÉ (Pouvoir à M. Jérôme BLINO)

Secrétaire de séance : M. Julien CHESNIN

Délibération n°2026D52 : Application citoyenne Mon Village

Rapporteur Mme Céline VIROT, Conseillère déléguée à la communication

L'application citoyenne **« Mon Village »** est une solution numérique destinée à moderniser la communication entre la commune et ses administrés, en facilitant l'accès aux informations et aux services municipaux.

Accessible depuis smartphone, tablette ou ordinateur, cette application permet aux habitants de consulter en temps réel les actualités communales, l'agenda des événements, les informations pratiques ainsi que les alertes émises par la collectivité (sécurité, météo, travaux, etc.).

Elle propose également des fonctionnalités interactives favorisant la participation citoyenne, notamment la possibilité de signaler des incidents sur l'espace public (voirie, éclairage, propreté), d'effectuer certaines démarches en ligne ou encore de recevoir des notifications ciblées.

Pour la commune, cet outil constitue un levier efficace pour améliorer la diffusion de l'information, renforcer la réactivité des services municipaux et développer une relation de proximité avec les habitants.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260518-2026D52-DE

L'application s'inscrit ainsi dans une démarche de modernisation de l'action publique locale et de renforcement du lien entre la municipalité et la population.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Considérant la volonté de la municipalité de renforcer la communication et la proximité avec les administrés,
- Considérant l'intérêt de déployer une application citoyenne facilitant l'accès à l'information municipale et les échanges avec les habitants,
- Considérant le devis présenté par la société éditrice de l'application « Mon Village »

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents, de la commission communication réunie le 16 avril 2026, il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** le devis relatif à la mise en place de l'application citoyenne « Mon Village » pour un montant de 3 540 € HT soit 4 248 € TTC ;
- **De préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 26 voix pour et 1 abstention :

- **Approuve** le devis relatif à la mise en place de l'application citoyenne « Mon Village » pour un montant de 3 540 € HT soit 4 248 € TTC ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à cette opération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Julien CHESNIN

Le Maire,
Jérôme BLINO

MAIRIE DE PLUMELEC
56 (Morbihan)

***Délais et voies de recours** :*
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - **Hôtel de Bizien**- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*